



LE BOUSQUET

Communiqué du maire du 14 mars 2025

Les communiqués et autres informations utiles afin de suivre la vie du village sont affichés et envoyés par mail à ceux qui nous ont laissé leur adresse mail et donné leur accord.

Si vous souhaitez recevoir les prochaines informations par voie électronique n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

L'équipe municipale a toujours favorisé la communication avec les habitants et ce sera poursuivi jusqu'à la fin du mandat.

SECRETARIAT RENFORCÉ



Après une année de mise à disposition par la ville de Quillan, Florence BEZIA a fait le choix de s'installer sur le territoire et de rejoindre notre équipe municipale.

Elle prend donc le poste de titulaire au 01 avril 2025 afin d'effectuer les tâches administratives inhérentes à ce poste, la présence aux conseils municipaux et l'accueil du public.

Le secrétariat sera donc ouvert deux jours par semaine les jeudis et vendredis de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Rappel téléphone mairie : 09-65-26-39-39

Mail : mairiedelebousquet.aude@wanadoo.fr

En cas d'urgence Christian ARAGOU 06-08-00-97-14

Yves HUGUET 06-60-53-80-74

INFORMATIONS SUR L'EAU POTABLE



Deux systèmes de traitement complémentaires sont en place sur le village.

Un système principal d'une grande efficacité qui expose l'eau des captages à des Ultra-Violets (U.V.) sans en modifier le goût

Un système secondaire qui injecte du chlore de façon mesurée afin d'éviter une contamination sur le réseau de distribution.

Cette année nous sommes amenés à remplacer ces équipements ce qui permettra un fonctionnement optimal pour les années à venir.

Nous sommes régulièrement amenés à changer les systèmes de comptage de l'eau en respect avec la réglementation. Cette année nous avons changé celui du captage d'Uyac .

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) contrôle régulièrement l'eau issue des captages et celle que nous consommons, ces analyses sont aux frais de la commune.

Les conclusions des analyses de l'ARS font remonter le fait que notre eau est déminéralisée (ce qui serait un plus aux dires des médecins du village)

Kevin notre agent technique et Christian le maire, restent à votre disposition si vous souhaitez visiter ces installations (captages, réservoir, traitement)

Il est à noter que lors d'une absence prolongée il est conseillé aux habitants de faire couler l'eau quelques minutes. N'hésitez pas à signaler toute turbidité suspecte qui peut provenir de notre réseau ancien. La cause est parfois difficile à identifier.

MISE A DISPOSITION DU BOIS DE CHAUFFAGE



Du bois de chauffage est mis à disposition des habitants du village. Elle concerne en premier lieu et en priorité les résidents permanents mais aussi les résidents secondaires pour une consommation sur place.

1-Le bois des forêts communales et domaniales après exploitation et « décharge » fixée par l'ONF peut être ramassé au sol et coupé pour le transport.

Yves Huguet, adjoint au maire, est habilité à donner les autorisations aux habitants de la commune.

2-Du bois sur pied identifié par la commune sera aussi mis à disposition en fonction des besoins de coupe en bordure de chemins, de zones humides, de ruisseaux.

Pour 2025 les priorités sont fixées sur des endroits définis avec un marquage et une possibilité de tirage au sort pour l'attribution si besoin.

Le maire se tient à la disposition des demandeurs pour ces coupes.

La sécurité et la compétence pour effectuer ces travaux sont bien entendu prises en compte afin d'éviter les accidents. Aucune coupe ne sera possible sans autorisation préalable.

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)



Nous restons dans l'attente d'un nouvel arrêté préfectoral encadrant l'obligation légale de débroussaillage. Cet arrêté sera affiché, diffusé et mis à disposition en mairie lors de sa parution.

Nous souhaitons une application constructive sur la commune tout en aidant toutes les bonnes volontés.

Le conseil municipal a décidé d'accompagner le broyage des végétaux sur place à la demande des propriétaires qui font l'effort de débroussailler.

Nous aiderons les plus fragiles dans ce travail de débroussaillage.

Il faut être conscient des risques engendrés par le non débroussaillage.

En effet, 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.

Il nous faut prioritairement réduire ce risque sur la partie habitée du village.

La commune est en droit d'effectuer ces travaux en lieu et place des propriétaires négligents et de demander le remboursement des frais engagés.

L'entraide et le dialogue doivent nous permettre de ne pas en arriver à de telles extrémités.

LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)



Toutes les communes ont aujourd'hui l'obligation de disposer d'un PCS afin de protéger les habitants au regard de risques de plus en plus fréquents.

Pour notre village les risques probables sont de deux natures : les crues de ruissellement et le risque incendie.

La réalisation de ce PCS n'est pas aisée et demande de la technicité. Raison pour laquelle nous avons demandé des aides techniques et financières. Ce document sera réalisé en 2025 et la population sera informée des procédures à suivre.

ANIMATIONS A VENIR



Le 19 avril aura lieu l'inauguration d'un panneau d'information sur les Lépidoptères (papillons) sur le chemin Vieux en direction de Monplaisir. Les papillons sont nombreux sur le territoire du Bousquet.

Avec l'aide du département, financeur principal du panneau, et de l'association Aude Claire nous disposerons d'une information claire sur ces insectes. A cette occasion une animation découverte des papillons sera organisée suivie d'un pot amical en salle de réunion de la mairie.



Le 20 avril le comité des fêtes organisera un repas. Pensez à réserver.